



## Compte rendu du Conseil municipal d'Assieu du 03 juillet 2024

**Excusés :** Frédéric FLEURY, Michel REILLE, Fabrice SEILLER.  
Frédéric FLEURY donne procuration à Karine MOINE  
Michel REILLE donne procuration à Michel VITTOZ  
Fabrice SEILLER donne procuration à Alice GOUEREC

**Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 11 juin 2024 à 14 voix sur 11 présents dont 3 procurations**

- **Mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un fonctionnaire, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet relevant de la catégorie C à compter du 01 septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, Vu le tableau des emplois, DECIDE : - d'adopter la proposition du Maire, - de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TNC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique Programme ISERENOV**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal que la commune d'ASSIEU sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet de rénovation énergétique de la salle de réunion située sous la salle des fêtes, dite "salle du Lavoir".

Monsieur le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.

Il précise également que TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : à l'unanimité**

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, de rénovation énergétique de la salle de réunion (sous la salle des fêtes) :
  - Remplacement des menuiseries
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

### • **Bail pôle santé**

Monsieur le Maire informe que les travaux du pôle santé seront achevés au cours du mois de juillet 2024.

Ce bien communal situé 36 rue d'Ecarlat, 38150 ASSIEU, sera mis en location dès que les travaux seront achevés.

Ce pôle santé comprend 4 salles de consultation : 1 salle commune de détente, 1 sanitaire, 1 local de rangement, 1 hall d'accueil, 1 couloir.

Il est proposé d'appliquer un loyer mensuel de 8€/m<sup>2</sup>.

Le montant du loyer de chaque box sera déterminé de la manière suivante :

$(\text{Surface des locaux dédiés} + \text{surface des locaux communs}/4) * 8 \text{ €}$

Ce loyer ainsi défini pourra être révisé chaque année à la date d'entrée dans les lieux, en fonction des variations entre l'indice INSEE des loyers commerciaux (ILC) du dernier indice connu.

L'indice de référence fixé est celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, dernier indice connu, d'une valeur de 134.58 euros.

La révision sera effectuée suivant le calcul suivant :

$\text{Loyer de référence} \times \text{dernier indice ILC connu de l'année de révision} / \text{indice ILC référence du 1}^{\text{er}} \text{ trimestre 2024.}$

Monsieur le Maire évoque la liste des charges locatives récupérables :

- Frais d'électricité
- Frais de chauffage (réseau de chaleur)

- Frais eau potable
- Taxe ordures ménagères
- Maintenance des extincteurs
- Maintenance des installations électriques
- Maintenance climatisation réversible

Les charges locatives seront réparties au prorata de la surface des locaux dédiés occupés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable, à l'unanimité des membres présents
- FIXE le prix de la location à 8 euros/m<sup>2</sup>
- DEMANDE que le loyer soit révisé chaque année à la date d'entrée dans les lieux, en fonction des variations entre l'indice INSEE des loyers commerciaux (ILC) du dernier indice connu. L'indice de référence fixé est celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, dernier indice connu, d'une valeur de 134.58 euros.  
La révision sera effectuée suivant le calcul suivant :  
Loyer de référence x dernier indice ILC connu de l'année de révision/indice ILC référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du preneur, et auprès de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

- [Approbation des dénominations des chemins, impasses, rues, places publiques](#)

Monsieur le Maire informe les membres présents à l'assemblée qu'une mise à jour est nécessaire par rapport à la délibération n° 2023-17 du 11/05/2023.

Pour donner suite à la création de nouvelles voies, il est nécessaire de leur donner une dénomination.

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de remettre à jour la dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant

- Qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée
- Qu'il y a lieu de reprendre toute la numérotation sous un système métrique
- Que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles seront pris en charge par la commune

Les impasses, chemins, places et rues publiques de la commune ci-après désignés sous lequel ils figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

<b>Mot directeur</b>	<b>Rue</b>
ABRICOTIERS	Impasse des Abricotiers
ACACIAS	Impasse des Acacias
AMANDIERS	Impasse des Amandiers
ANGELE	Lotissement le Clos d'Angèle
ARTILLIERS	Rue des Artilliers
BELLEVUE	Impasse Bellevue
BERARDIN	Rue de Bérardin
BLES	Impasse des Blés
BOIS	Impasse du Bois
BROSSES	Chemin des Brosses
BRUYERES	Rue des Bruyères
BUCHERONS	Rue des Bûcherons
CAPUCINES	Impasse des Capucines
CEDRES	Impasse des Cèdres
CENTRE	Impasse du Centre
CERISIERS	Impasse des Cerisiers
CHAMPS	Rue des Champs
CHARINAS	Rue de la Charinas
CHARINAS	Lotissement les Terrasses de la Charinas
CHARINAS	Lotissement les Balcons de la Charinas
CHATAIGNIERS	Chemin des Châtaigniers
CHENES	Chemin des Chênes
CHINEY	Rue de Chiney
CHINEY	Lotissement les Terrasses de Chiney
CHINEY	Lotissement le Clos de Chiney
CLURSONS	Rue des Clurzons
COLLINE	Impasse de la Colline
COLZAS	Impasse des Colzas
COMPOSTELLE	Rue de St Jacques de Compostelle
COMPOSTELLE	Lotissement les Jardins de Compostelle
COQUELICOTS	Impasse des Coquelicots
CONTAMINES	Impasse des Contamines
COQUILLONNE	Rue de la Coquillonne
COUTURIERE	Impasse de la Couturière
CRES	Rue des Crès
CRES	Lotissement le Clos des Crès
CROIX	Rue de Sainte Croix
CUMER	Impasse du Cumer
CUZIN	Rue du Cuzin
ECARLAT	Rue d'Ecarlat
ECUREUILS	Impasse des Ecureuils
FRENES	Lotissement les Frênes
GASAVIGNARD	Rue Gasavignard
GENETS	Impasse des Genêts
GRISES	Impasse des Grises
HORIZON	Lotissement l'Horizon
IRIS	Lotissement les Iris

JEUX	Rue des Jeux
JONQUILLES	Impasse des Jonquilles
LAVANDES	Lotissement le Clos des Lavandes
LAVOIR	Impasse du Lavoir
LILAS	Impasse des Lilas
MAGNOLIAS	Lotissement des Magnolias
MARNIERE	Impasse de la Marnière
MATERNELLE	Impasse de la Maternelle
MAURE	Chemin de Maure
MAYENCONNE	Route de la Mayençonne
MIMOSAS	Impasse des Mimosas
MONTARZIN	Lotissement Montarzin
MONTARZIN	Rue du Montarzin
MUGUET	Chemin du Muguet
MULETIERS	Impasse des Muletiers
MURIERS	Lotissement les Muriers
NOISETIERS	Impasse des Noisetiers
OLIVIERS	Impasse des Oliviers
OPALE	Lotissement le Clos d'Opale
PASSERELLE	Chemin de la Passerelle
PEROLIERES	Chemin des Pérolières
PILAT	Impasse du Pilat
PINET	Impasse le Pinet
PINS	Impasse des Pins
PLAINE	Impasse de la Plaine
PLANTAS	Impasse du Plantas
PLEIN VENT	Impasse Plein Vent
POMMIERS	Impasse des Pommiers
PRAS	Impasse de la Pras
PRE	Lotissement le Petit Pré
PRIMEVERES	Impasse des Primevères
PRUNIERS	Impasse des Pruniers
RENARDIERES	Lotissement les Renardières
RICHOUX	Route du Richoux
RIVIERE	Chemin de la Rivière
ROSES	Impasse des Roses
RUISSEAU	Impasse du Ruisseau
SAPINS	Impasse des Sapins
SAUVAGINES	Lotissement les Sauvagines
SENTIER	Impasse du Sentier
SOURCES	Chemin des Sources
STADE	Rue du Stade
TARAMAS	Rue de Taramas
TARARE	Lotissement le Tarare
TERRES	Lotissement les Grandes Terres
TERROIR	Impasse du Terroir
TILLEULS	Impasse des Tilleuls
TOURNESOLS	Impasse des Tournesols

TRIEVOZ	Rue du Trievoz
TULIPES	Impasse des Tulipes
VALLÉE	Impasse de la Vallée
VANAUX	Rue des Vanaux
VAREZE	Rue de la Varèze
VIGNES	Rue des Vignes

Un crédit est ouvert au budget primitif 2024 pour la couverture des frais de fournitures et de pose des poteaux ou plaques indicatives.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Maire. Charge** Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

### • Tarifs de l'accueil périscolaire – année 2024-2025

En raison de l'augmentation du coût du repas traiteur consécutif à l'attribution du nouveau marché de restauration, ainsi que l'augmentation salariale du personnel d'encadrement, une augmentation est nécessaire.

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs du service d'accueil périscolaire 2024-2025 pour les enfants de la commune comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	0 à 620	621 à 1100	1101 et +
Tarif repas enfant	4.10	4.30	4.50
Panier repas	0.45	0.60	0.75
Accueil périscolaire Atelier découverte Etude encadrée (par ½ heure)	1.30	1.45	1.60
Tarif repas enseignants	5.30	5.30	5.30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ; **Décide** de fixer le montant de la participation des parents comme définit dans le tableau. **Dit** que les modalités de recouvrement sont les suivants : prélèvement, chèque bancaire, carte bancaire en ligne.

### • Ecole- périscolaire- personnel communal

#### Périscolaire

- Retour d'appel d'offre pour les repas de la cantine : une seule réponse, celle de notre traiteur actuel avec un prix qui passe à 5.30 euros.
- Coût des temps périscolaires : le centre social des 4 Vents demande une hausse de la participation financière communale.

#### Ecole

Conseil d'école : 174-175 enfants seraient scolarisés en septembre, soit 23 à 26 enfants par classe.

#### Personnel communal

Réorganisation des postes intervenants ménage à la rentrée.

### • URBANISME

#### DECLARATION PREALABLE

82 impasse des Tournesols / AB 255 : mur clôture => accepté

595 rue de Chiney / AO 215 : installation générateur photovoltaïque => accepté

168 rue des Bruyères / AP 176 : division => accordé

108 chemin du muguet / AL 311 – 385 - 398 : photovoltaïque => accepté

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

rue des Vanaux / AL 463 : maison individuelle => accepté

### • **Point travaux et projets**

- Accueil du Président de la Charte Forestières des Portes des Bonnevaux et de notre correspondant forêt de la commune d'Assieu. Le Président a présenté le programme de réduction du morcellement forestier et de la récupération par la commune des "biens sans maître". Après la présentation du projet, le conseil municipal a souhaité (13 voix pour, 1 abstention) participer à ce projet. Le coût est nul pour la commune, hormis le coût de publicité foncière en cas de récupération par la commune de "biens sans maître".
- **Travaux** :  
Salle des fêtes en cours. Travaux au niveau du linteau de l'ancien local de rangement, travaux de peinture et sur les sanitaires. Réaménagement de la cuisine (ventilation) et réaménagement des plans de travail pendant l'été.  
Le règlement et la tarification de l'utilisation de la salle des fêtes seront revus.
- **Pôle santé** : carrelage en cours.

***Fin de séance à 22 h 45***

**Prochain Conseil Municipal : 12 septembre 2024 à 20 H 00**